

20) 7\*) Relèvement des tarifs pour enlèvement spécial des ordures ménagères  
le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le tarif actuellement en vigueur pour un service spécial d'enlèvement des ordures ménagères est le suivant:

- 250 Frs pour un service d'enlèvement au moyen d'un camion 2 T 5;
- 500 Frs pour un service d'enlèvement au moyen d'un camion de 5 tonnes.

Mesdames et Messieurs, je vous propose purement et simplement de doubler ces tarifs pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Je mets la question aux voix.

Approuvé  
Denis Le 2 Mars 1966.  
Le Prefet, about,  
- mission,  
Secrétaire général,

Adopté à l'unanimité.

no: J. Chéard.